COUR D'APPEL DE COTONOU

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COTONOU

Avenue Jean Paul II Carrefour des Trois Banques

COTONOU (République du Bénin)

ORDONNANCE N° BJ/SJ/PTCC/2020/048

FIXANT LES MODALITES DE L'APPUI DES JUGES CONSULAIRES A L'ADMINISTRATION DU TCC

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Président du Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu les articles 38 nouveau et suivants de la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016, modifiant et complétant la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de Procédure Civile, Commerciale, Sociale, Administrative et des Comptes en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de Procédure Civile, Commerciale, Sociale, Administrative et des Comptes en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2016-689 du 07 novembre 2016 portant statut des Juges et conseillers consulaires en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2017-577 du 13 décembre 2017 portant nomination de Magistrats dans les juridictions ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu l'arrêté n°111/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/096SGG17 du 19 décembre 2017 portant nomination de Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Rép. du Bénin Tribunal de Commerce de COTONOU LA PRESIDENCE

Vu le procès-verbal d'installation du Président du Tribunal de Commerce de Cotonou en date du 26 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal n° 001/2017 en date du 28 décembre 2017, relatif à l'installation des Magistrats nommés en qualité de juges au tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal n° 001/2018 en date du 11 janvier 2018, relatif à l'installation des Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu l'ordonnance n° BJ/SJ/PTCC/2018/031 du 18 octobre 2018 relative au fonctionnement et aux attributions des chambres au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Les juges consulaires ci-dessous nommés sont désignés en qualité de points focaux pour l'appui aux agents de l'administration du tribunal, dans le cadre de l'amélioration des services aux entreprises et au public.

Domaines d'intervention	**Activités**	**Points focaux**
Services de la caisse et du greffe	Informer et faciliter l'accès aux prestations telles que le paiement à la caisse ou en ligne, la délivrance et l'enregistrement des jugements et des actes de greffe.	**ASSOGBA Éric** **ADJALLA Chimène**
Service du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)	Renseigner sur les services du RCCM telles que la création en ligne d'entreprise, l'enregistrement en ligne	**AKOUTA François** **YEDOMON Maurice**
	des sûretés mobilières, la délivrance en ligne des actes du RCCM, etc.	

Rép. du Bénin Tribunal de Commerce de COTONOU
LA PRESIDENCE

L'organisation de la justice	Informer sur les fonctionnalités du site web du tribunal telles que la publication des rôles d'audience, des décisions de justice, des statistiques et des lois, ainsi que les informations pratiques sur l'organisation de la justice au sein du tribunal.	**TOZO Cyprien** **SOGNONNOU Laurent**

Les juges consulaires nommés points focaux rendent compte mensuellement de leurs activités au Président du Tribunal par un rapport écrit.

Le secrétariat judiciaire du tribunal servira de secrétariat aux points focaux.

Donnée en notre cabinet

Cotonou, le 11 mai 2020

Le Président

Rép. du Bénin - Tribunal de Commerce de COTONOU * LE PRESIDENT *

William KODJOH-KPAKPASSOU